

CONDITIONS D'UTILISATION DES BILLETS OFFERTS PAR



DANS UN BUT PROMOTIONNEL OU DE RELATIONS PUBLIQUES

MONTREAL EN LUMIÈRE 2026
27 février au 7 mars 2026

2 billets
Montreal – Paris
Classe *Economy*
Toutes taxes payées par passager

1. Ces billets **devront être émis avant le 1^{er} septembre 2026** et devront être utilisés pour un voyage aller et retour dans un maximum de 180 jours suivant la date d'émission. Ces billets sont **non-transférables et aucune prolongation** ne pourra être accordée en cas de non émission/utilisation à ces dates.
2. La disponibilité affichée à l'achat sur le site www.airfrance.ca ne garantit pas la disponibilité de places pour des billets offerts dans un but promotionnel ou de relations publiques pour les mêmes dates. Ces billets ne permettent pas l'obtention d'une réservation dans une classe de voyage supérieure moyennant un paiement ou échange de miles Flying Blue.
***Restrictions de voyage :**
1^{er} au 15 janvier
15 juillet au 15 août
15 au 31 décembre
3. Ces billets sont pour un usage personnel et doivent être utilisés simultanément par le gagnant et la personne de son choix. La revente de ces billets est strictement interdite. Des miles Flying Blue, des points SkyBonus, ou tout autre programme de fidélité ne peuvent être accumulés pour ce voyage. Les avantages reliés au statut Flying Blue Élite ne sont pas applicables à ces billets, incluant l'accès aux salons, l'embarquement SkyPriority, les bagages supplémentaires et la sélection de sièges.
4. Ces billets sont valables sur les vols opérés par Air France pour l'itinéraire prévu. Ils ne peuvent être utilisés sur des vols en partage de codes ou sur des vols HOP! Ils ne peuvent être modifiés ou échangés contre des billets comportant un parcours différent. Ils ne permettent pas d'arrêt à Paris, sauf pour le transit ou si Paris est votre destination.
5. Lorsque vous aurez déterminé votre période de voyage, veuillez transmettre le formulaire de demande ci-jointement complété ainsi qu'une copie des conditions à mail.naminterline@airfranceklm.com. Après validation, vous recevrez un message vous autorisant à procéder à votre réservation et à l'émission de votre billet dans la limite des dates autorisées et sous réserve de disponibilité. **Vous devrez effectuer votre réservation dans les 15 jours de la réception de cette autorisation, ou la date limite du 1^{er} septembre 2026, la première de ces dates à survenir.** La réservation et l'émission de ces billets se feront simultanément.
6. Le processus de réservation n'inclut pas la sélection d'un siège spécifique. Vous pouvez faire ce choix en tout temps dans la section « Gérer mes réservations » sur www.airfrance.ca, moyennant paiement, ou gratuitement à partir de 30 heures avant le départ du vol lors de votre enregistrement en ligne sur www.airfrance.ca.
7. Les voyageurs doivent s'assurer de détenir en tout temps les documents de voyage requis. Air France n'a aucune obligation de conseil envers les passagers et n'assume aucune responsabilité en cas de non embarquement ou débarquement lié aux formalités d'entrée et de sortie de tout pays visité par les passagers au cours de leur voyage.
8. Air France se dégage de toute responsabilité en cas de non-embarquement pour cause de force majeure. Les frais liés au non-embarquement tels que les hôtels, restaurants, taxis, téléphones et journées de travail perdues sont à la charge du passager et ne peuvent faire l'objet d'une réclamation.
9. Ces conditions peuvent changer sans préavis.